

# Fiscalité des artistes et des auteurs

## Objectifs :

Identifier les différents régimes fiscaux.  
Identifier les différents types de revenus artistiques et leur fiscalité.  
Mener une réflexion sur l'optimisation fiscale d'une carrière artistique.  
Examiner les impôts et taxes applicables et identifier les démarches associées.

## Programme détaillé :

### **Appliquer des critères de choix à son statut juridique et fiscal**

Juridiques et économiques.  
La fiscalité des résultats d'exploitation professionnelle.  
La fiscalité des revenus individuels de l'exploitant.  
La fiscalité des revenus artistiques.  
Les frais déductibles.  
Statut social de l'exploitant (Urssaf - Agessa/Mda).

### **Différencier les formes de travail ou d'exploitation**

En individuel : revenus à déclarer en traitements et salaires et/ou en BNC (Micro / Décl. Contrôlée).  
En société (SAS, SARL, SARLU) : Impact fiscal (impôt sur les sociétés, impôts sur le revenu des personnes physiques).  
Sous forme associative (mesurer l'impact d'une activité de type loi 1901).

### **Identifier les sources de revenus de l'artiste et de l'auteur**

Les cachets.  
Prestations indépendantes en BNC.  
Droits et assimilés.  
Autres revenus.

### **Examiner les impôts et taxes applicables à l'artiste et à l'auteur**

TVA et TVA intracommunautaire.  
Retenue à la source des revenus générés en France.  
Retenue à la source des revenus mondiaux.  
Impôt sur le revenu IRPP.  
Autres impôts & taxes.  
Les crédits d'impôt.  
Identifier les pièges à éviter (charges sociales sur les avances, exonération de CFE, CVAE, CET, taxe sur les salaires, revenus de capitaux générés par la SACEM etc.).

**Publics concernés :** artistes, auteurs, compositeurs, interprètes, administrateurs, comptables, responsables de structures du secteur culturel. Toute personne ayant besoin, dans son activité, d'optimiser la situation fiscale des artistes ou des auteurs avec qui elle travaille.

**Prérequis :**

**Durée :** 1 jour(s) soit 7 heures

**Coût :** 350.00 net (pas de tva sur les formations)

**Fréquence :** environ une fois par an

**Effectif :** maximum de 12 stagiaires

**Formateurs :** Marie-Soledad Dupont (fiscaliste et conseil en gestion, Soledad).

**Modalités d'évaluation :** quizz, études de cas, mises en situation

**Etude de satisfaction et d'impact :** bilans à chaud et à froid

**Attestation, certificat :** Attestation d'assiduité

**Modalités pédagogiques et moyens techniques :** présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier

**Ouvrage fourni avec la formation :** //

**Informations complémentaires :** Cours enrichi sur plateforme ENT.

**Public en situation de handicap :** Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de le préciser dans le formulaire de préinscription dans la case concernée et/ou de vous manifester auprès de notre référent handicap par mail : [formations@cnm.fr](mailto:formations@cnm.fr) ou par téléphone au 01 83 75 26 00.

**Financement :** Non éligible au CPF. Dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/> Particuliers sans financement, nous consulter.

**Délai d'accès :** selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

**Page web de la formation :** <https://cnm.fr/formations/fiscalite-des-artistes-et-des-auteurs/>

**Date de dernière mise à jour de cette page :** 08/11/2022